

3417

775 517

3417

FERNAND PELLOUTIER

---

# LES SYNDICATS EN FRANCE

---

Prix : 10 centimes

*Le cent : 7 francs*

Les Syndicats ouvriers peuvent recevoir des dépôts en compte

---

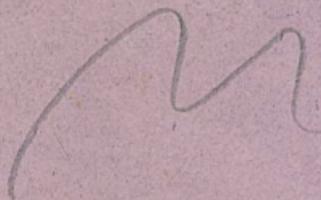
34146

1897

---

LIBRAIRIE OUVRIÈRE  
PARIS — 41, Rue des Deux Ponts — PARIS

$$Fd \quad \frac{559}{15}$$



1100

# LES SYNDICATS EN FRANCE



## I. — ÉVOLUTION DE L'ASSOCIATION OUVRIÈRE

On se méprend, non seulement dans la bourgeoisie (qui, ne croyant point à une crise sociale dédaigne l'agitation ouvrière), mais aussi dans quelques milieux corporatifs, sur le rôle dévolu aux Bourses du travail. Il n'est pas jusqu'aux Bourses de création récente, qui, considérant la mission remplie par les anciennes fédérations de syndicats et par les unions de métiers similaires existantes, n'aperçoivent pas toute la différence qui existe entre elles et ces divers organismes et ne se fassent ainsi une idée inexacte de leur propre mission. Avant donc de noter, en même temps que les travaux du VI<sup>e</sup> congrès des Bourses du travail, qui s'est tenu à Toulouse du 15 au 18 septembre, l'état actuel et l'avenir de ces institutions, il est nécessaire de jeter un coup-d'œil sur le « mouvement social » et de dégager de cette agitation (qui, remuant des millions d'hommes, offre, en apparence, l'impression du désordre, telle l'agitation d'une fourmilière) les mobiles qui l'inspirent, les courants qui se la partagent, l'ordre merveilleux qui y préside et qui suffirait à lui seul pour garantir l'affranchissement économique et moral du prolétariat.

24:46

La classe ouvrière poursuit un double but : se protéger, d'abord, contre l'exploitation immédiate, diminuer la somme de labeur et relever les salaires « de famine » à quoi la réduit un système économique dans lequel la dépréciation progressive et constante des produits n'empêche pas le Capital de poursuivre toujours son augmentation ; en second lieu, bâtir un état social où, soit par la détermination d'une « valeur » scientifique et équitable des choses (théorie collectiviste), soit par la suppression de toute valeur (théorie communiste), la totalité des hommes serait tenue de produire, où, par suite, l'effort collectif proportionnerait le labeur à la vigueur, assurerait l'existence à tous et rendrait inutiles les rouages administratifs et politiques institués pour imposer le respect des privilèges.

De ce double but résulte nécessairement une double action et une double forme d'union ouvrière.

À l'exploitation immédiate dont souffre le prolétariat, il n'y a que trois *palliatifs* possibles : le recours au Pouvoir central, qui, ayant intérêt, pour se maintenir, à atténuer, sinon à supprimer les crises économiques, semblerait obligé d'intervenir dans le sens de la justice, chaque fois que lui est connue ou signalée une tentative d'oppression ; la grève, c'est à dire le refus par les ouvriers de louer leurs bras ou leur intelligence à des conditions qu'ils jugent désavantageuses ; la violence, enfin, qui seule peut mettre un frein à la violence et qui est l'arme naturelle de tout être fier et digne.

Mais comme l'exploitation capitaliste, qui se traduit par l'excessive durée du travail, par la réduction des salaires, par la substitution au travail manuel du travail mécanique, etc., emprunte à l'état économique de chaque profession des conditions et un caractère particuliers, il s'ensuit que les ouvriers de chaque profession doivent examiner eux-mêmes et, en quelque sorte, séparément (malgré la connexité de tous les phénomènes sociaux) en quelle mesure et par quels moyens

ils combattront efficacement l'oppression. Ils auront à examiner, par exemple, quels peuvent être, en regard du développement du machinisme dans leur industrie, la durée de leur labeur et le taux de leur salaire, et (si cette durée est excessive, si ce taux est dérisoire), de combien une suspension de travail augmentera la valeur de leur force productrice. Ils rechercheront encore jusqu'où pourront aller leurs exigences sans qu'il en résulte la fermeture de l'atelier. Ils auront, en un mot, (toute considération de grandeur nationale, de patriotisme industriel devant leur rester étrangère, puisque l'ennemi, pour eux, c'est l'ordre social) à proportionner le plus exactement possible leurs intérêts immédiats à la nécessité de se conserver l'instrument de leur existence. De là une première forme d'association corporative : l'union, régionale, puis nationale, puis internationale, des ouvriers du même métier ou des divers métiers similaires pour la conquête du pain.

A première vue, l'union de métiers, qui a pour but l'amélioration économique du sort des ouvriers, le perfectionnement de l'ordre social, l'extension à tous d'une égalité qui n'est que théoriquement universelle, l'union de métiers paraît répondre à toutes les exigences et semblerait devoir exclure tout autre genre d'association. Pourquoi donc le prolétariat s'efforce-t-il de la compléter par une association différente ? Parce qu'il conçoit, non seulement que l'union ouvrière ne sera jamais trop étroite, qu'il la faut poursuivre en tous les sens, lier aux quatre membres tous les travailleurs, mais qu'encore, tantôt comprimée, tantôt souveraine, l'exploitation, en définitive, sera toujours maîtresse du champ social tant qu'on ne l'aura pas frappée au cœur, que, conséquemment, il ne suffit pas de chercher à refréner ses mauvais instincts : qu'il les faut supprimer en la supprimant elle-même. Et comme elle n'existe qu'en vertu du caractère mercantile donné aux échanges, qu'elle disparaîtrait si le fruit du travail, au lieu d'être une marchandise, s'é-

changeait uniquement suivant les besoins de la consommation ; comme, d'autre part, on perçoit (un peu tardivement, il est vrai ; mais qu'est-ce qu'un quart de siècle dans l'infini du temps ?) que le Pouvoir, au lieu d'être étranger ou supérieur à l'oppression, lui est subordonné, étant son œuvre, qu'ainsi jamais le Pouvoir, quels que soient les gouvernants, ne pourra mettre un terme ni même un obstacle à l'iniquité sociale, les travailleurs — les uns avec conscience, les autres par intuition, — en même temps qu'ils s'organisent pour opposer de faibles digues à l'oppression inévitablement croissante, s'organisent aussi pour examiner comment fonctionnerait un état social d'où serait banni le mercantilisme.

A vrai dire, nombre de travailleurs, à l'exemple des capitalistes, nient que les unions de métiers ne puissent pas atteindre sans violences le but poursuivi par le prolétariat, c'est à dire le perfectionnement de l'ordre social actuel et du système économique dont il est issu.

« Le bien-être, disent-ils, non seulement s'accroît  
« sans cesse, mais tend de plus en plus à se générali-  
« ser. Depuis trente ans les salaires ont augmenté et  
« la durée du travail diminué ; des plaisirs, autrefois  
« interdits à quiconque ne possédait pas un revenu  
« relativement élevé, sont devenus accessibles à une  
« partie importante de la classe ouvrière ; les an-  
« ciennes doctrines économiques, qui proscrivaient  
« toute modification artificielle des lois de l'échange  
« et de la répartition des richesses, ont fait place à  
« de nouvelles lois qui, tenant compte des moyens,  
« trop souvent frauduleux, par quoi la richesse récom-  
« pense l'oisiveté, s'efforcent d'établir entre riches et  
« pauvres et sous forme d'assistance, de retraites, de  
« droits commerciaux protecteurs, etc., un équilibre  
« encore incertain, mais qui se stabilisera de plus en  
« plus.

« Or, comment ce résultat, que nos prédécesseurs  
« auraient jugé impossible, a-t-il été obtenu ? Par les

« efforts qu'ont faits les travailleurs, non pas pour  
« déterminer des bouleversements sociaux, qui, loin  
« d'améliorer leur condition, eussent supprimé toute  
« vie économique et fait croître l'herbe dans les cités,  
« mais pour exiger de l'Etat et des lois la protection  
« que leur promettait l'égalité démocratique, pour é-  
« largir progressivement, mais toujours pacifique-  
« ment, la place qu'ils occupent dans la société.

« Convaincus par les progrès accomplis que rien ne  
« limite leur développement, qu'ils persévèrent donc  
« dans la voie où ils se sont engagés, et le jour vien-  
« dra où, comme les autres membres du corps social,  
« ils auront leur juste part des richesses communes ».

C'est bien là, n'est-ce pas, le langage tenu, suivant les enseignements des conservateurs de toutes nuances, par tant d'ouvriers à qui la réflexion personnelle est inconnue et qui prennent les mots pour monnaie courante ? Or, quoi de plus faux, cependant ?

C'est méconnaître, d'abord, que, pour nombre de travailleurs des villes et grâce à maintes causes aisément perceptibles dans la vie courante, l'augmentation indéniable dont les salaires ont été l'objet depuis trente ans et que, le premier, nous avons reconnue et mathématiquement évaluée (1), a été dépassée par l'augmentation générale du prix des produits qu'ainsi, malgré l'accroissement de sa puissance d'achat, le producteur-consommateur obtient aujourd'hui à prix égal moins de produits qu'il y a trente ans.

C'est oublier, en outre, que ce qu'on appelle le bien-être social est, en ce qui concerne les individus, chose toute relative, qu'il est nécessairement proportionnel à la somme des besoins, qu'un salaire de cinq francs, — fortune pour quiconque *croirait bien vivre* avec un franc — est pauvreté pour l'homme à qui notre civilisation (la diffusion du luxe, l'universalisation du plaisir) a donné le goût des jouissances produites par son travail.

---

(1) La Vie ouvrière en France, *Revue Socialiste*, décembre 1894, p. 650.

C'est, enfin, en admettant même que le bien-être ait réellement augmenté et que le travailleur doive se montrer assez sage pour proportionner ses besoins à ses moyens et laisser au temps le soin de faire de lui l'égal des plus heureux de ce monde, raisonner comme si le système économique ne contenait en soi nul moyen pour le riche de perpétuer l'inégalité sociale, et qu'ainsi la persévérance, l'opiniâtreté dût suffire au prolétariat pour aboutir par des efforts pacifiques à la transformation de son sort. Or, cela est-il exact ?

Sans doute, le nombre est incalculable des conflits qui, depuis un demi-siècle, se sont élevés entre le Travail et le Capital. Des grèves gigantesques ont éclaté ; des rencontres sanglantes ont eu lieu ; et si, considérés chacun en soi, ces conflits ont eu pour résultat apparent de tourner au désavantage des ouvriers qui les avaient soulevés, on ne peut nier qu'ils aient décuplé la force de la collectivité ouvrière et montré les pieds d'argile du colosse capitaliste. — De même, un grand nombre de mesures légales ont été prises, dans tous les pays, pour essayer de contenir la rigueur avec laquelle le Capital voudrait traiter le Travail ; et ces mesures légales, en apprenant au prolétariat que le corps social n'est pas un tout homogène, comme l'affirment habituellement les conservateurs, mais une simple juxtaposition de catégories humaines, constituées par le degré de naissance ou de richesse, l'ont amené à séparer sa cause de celle de l'entité État, à particulariser dans la pratique ses espérances et ses efforts, à ouvrir, en un mot, la guerre de classe, seul moyen pour lui d'arriver à répudier tout sacrifice de sa dignité et de son bien-être *ad majorem ætatis gloriam*.

Mais, en dehors de l'énergie, de la conscience ainsi inspirées aux travailleurs, quel résultat effectif ont donc produit grèves partielles et mesures légales, qui permette de croire qu'elles sont capables de réaliser l'émancipation de la classe ouvrière ?

A l'époque où la science économique était embryon-

naire, où, pour parler plus exactement, on utilisait des données vieilles, en contradiction avec les progrès du machinisme, où, d'ailleurs, le Capital, absorbé par la recherche et l'examen des conséquences qu'allaient déterminer ces progrès dans la Production, ne résistait que mollement aux attaques déjà vives des ouvriers, où personne n'avait encore dit (et c'est la plus belle découverte de l'économie sociale) que le Pouvoir est toujours fait à l'image du mode d'organisation économique, où, par conséquent, on ignorait que, pour supprimer l'iniquité économique, ce n'est pas seulement le Pouvoir qu'il faut attaquer, mais l'organisation économique elle-même, dont la chute entraînerait nécessairement tout le reste, les ouvriers pouvaient espérer qu'un emploi méthodique du principe d'égalité posé par la Révolution française, ainsi que des demi-libertés de réunion et d'association conquises plutôt qu'obtenues, leur permettrait de conduire progressivement l'amélioration de leur situation jusqu'à une égalité économique effective et intégrale.

Mais quand les bouleversements industriels causés par les premières applications de la vapeur, puis de l'électricité, eurent cédé la place aux transformations de détail, que le Capital eut recouvré le calme, vu clair dans les nouvelles conditions du travail, discerné les ressources et les moyens de défense qu'allait lui fournir le mode de production mécanique, observé le rapport intime qui existe entre l'état économique d'une société et la forme de gouvernement qui la régit, il comprit que l'Argent allait devenir le roi du monde et que toute révolution qui ne supprimerait pas l'Argent ne ferait qu'en changer les défenseurs — des hommes à la place d'autres hommes. Alors il montra les dents, et, tout en continuant à combattre les réformes sociales (on se demanderait pourquoi si ce n'était évidemment pour reculer le jour où les exploités, cessant de demander, prendront), il ouvrit contre le prolétariat une guerre économique terrible et sans trêve. Comme, enfin, la classe ouvrière paraissait

destinée à croire pendant des siècles encore que le personnel politique postulant lui donnerait ce que ne lui donnait pas le personnel en place, le Capital fut convaincu que son règne allait être éternel.

Ce qui se passa depuis lors, on le sait. Les grèves ? Le Pouvoir aidait à les vaincre ; l'inégalité économique les rendait impuissantes ; et là même où, par une augmentation de salaire, elles paraissaient avoir servi les intérêts ouvriers, l'augmentation du prix des produits à la moindre hausse, une diminution de la durée du travail à la moindre baisse des transactions, l'imposition d'amendes et de retenues : tout s'unissait pour neutraliser l'augmentation de salaire imposée, et trop souvent la simultanéité de ces diverses mesures rendait plus considérable pour les travailleurs la perte subie que l'avantage obtenu.

Les lois ? Revêtant un caractère général, elles avaient pour le prolétariat des conséquences plus funestes encore. L'hygiène ordonnait-elle l'assainissement des grandes villes, la destruction des quartiers pauvres, l'ouverture de voies spacieuses et pleines de lumière ? Sur les terrains nus s'élevaient aussitôt des édifices confortables dont le prix chassait les travailleurs plus loin du lieu de leur travail. Imposait-on, pour quelque cause que ce fût, le Capital ? Le Capital (collecteur mais non payeur d'impôts) s'empressait soit de réduire son personnel au strict nécessaire, décrétant le surmenage là où s'était jusqu'alors effectué un labeur normal ; soit de diminuer les salaires, si le marché offrait une abondance d'ouvriers privés de besoins et dociles ; soit d'augmenter la valeur soit enfin de falsifier la qualité de ses produits. Le Pouvoir édictait-il, quant à la durée du travail, des mesures de protection en faveur des femmes et des enfants ? Le Capital, quand il ne violait pas ouvertement ces mesures (couvert d'ailleurs par la magistrature), imaginait des combinaisons d'équipes, de relais, qui non seulement neutralisaient l'effet attendu des mesures

prises, mais aggravait souvent la condition des travailleurs.

Par malheur pour le Capital, le prolétariat ouvrit les yeux plus tôt qu'on ne l'avait cru tout d'abord. A force d'expériences funestes, il s'avisa un jour que le remède au mal social n'était ni dans les révolutions politiques ni dans les luttes nécessaires mais incohérentes contre les iniquités de chaque heure. Et c'est ainsi que, sans apercevoir encore avec toute la netteté désirable la véritable voie du salut, condamnant et préconisant tour à tour les grèves partielles, repoussant, comme à Toulouse, la revendication de la journée de huit heures, quand il suffisait de ne pas l'attendre de l'Etat, proclamant qu'il ne croit plus à l'efficacité des lois au moment même où il en réclame de nouvelles, souhaitant la fixation d'un minimum de salaire en même temps qu'il affirme que jamais le salaire ne dépassera le prix des objets strictement nécessaires à l'existence, c'est ainsi, néanmoins, qu'il commence à percevoir la nécessité d'une *révolution sociale*, c'est à dire d'une transformation économique complète, et l'impossibilité de cette révolution, si, d'une part, il se bornait à changer le personnel politique (conséquence et non cause du mal), si, d'autre part, il s'exposait, — en prenant lui-même possession du Pouvoir, — aux tentations démoralisantes de l'Autorité.

Aussi, pour atteindre le plus sûrement et le plus rapidement possible au but, a-t-il constitué, à côté de l'association qui inspire et mène les luttes de chaque jour, une autre association, foyer d'étude, où il puisse réfléchir sur sa condition, dégager les éléments du problème économique, se fortifier en savoir et en énergie pour se rendre capable de l'affranchissement auquel il a droit.

## II. — UNIONS DE MÉTIERS & UNIONS DE SYNDICATS

1. *Unions de métiers.* — Il nous faudrait un volume si nous voulions retracer, ne fût-ce que dans ses grandes lignes, l'histoire des unions de métiers. Pendant les dix dernières années, leur action, pour avoir été moins célébrée que celle des Unions de syndicats, n'a pas été moins énergique, et nous pourrions citer les sommes considérables que certaines d'entre elles n'ont pas hésité à sacrifier dans des grèves locales : par exemple, les 100,000 francs consacrés par la *Société Générale des Chapeliers* à la grève de Romans.

Sauf cette dernière, toutes les Unions nationales de métiers sont de création récente. Il en existe actuellement DIX-NEUF, groupant ensemble environ 180,000 ouvriers. Ce sont : la Fédération des ouvriers des manufactures d'allumettes, avec 2,000 membres ; la Fédération des corporations du bâtiment, avec 14,000 membres ; la Société générale des chapeliers, avec 1,600 membres ; la Fédération des coupeurs, cambreurs et brocheurs en chaussures, avec 1,100 membres ; le Syndicat national des ouvriers des chemins de fer, avec 70,000 membres ; la Fédération des ouvriers des cuirs et peaux et parties s'y rattachant, avec 4,000 membres ; la Fédération des employés, avec 9,000 membres ; la Fédération des ferblantiers-boîtiers, avec 1,600 membres ; la Fédération des travailleurs du Livre, avec 6,600 membres ; la Fédération des mégissiers avec 3,200 membres ; la Fédération des métallurgistes, avec 10,000 membres ; la Fédération des syndicats du cuivre, avec 300 membres ; la Fédération des syndicats et groupes ouvriers de la Voiture, avec 2,000 membres ; la Fédération des mineurs, avec 32,000 membres ; la Fédération des mouleurs en métaux avec 1,900 membres ; la Fédération des travailleurs des poudres et salpêtres, avec 364 membres ; la Fédération des ouvriers des manufactures de tabacs, avec 11,000 membres ; la Fédération

des verriers, avec 5,000 membres ; la Fédération des cuisiniers.

En dehors de ces fédérations nationales, il existe quelques fédérations locales ou régionales, notamment la Fédération des ouvriers et employés du gaz de Paris, qui compte 12,000 membres et qui a été sollicitée cette année de se constituer en fédération nationale avec le concours des syndicats similaires de Bordeaux et de Grenoble ; l'Union du papier de Lyon, avec 200 membres, et diverses Unions du tissu, dont une, celle de Cholet, compte 10,000 membres.

*L'Ouvrier des Deux Mondes* a déjà publié des études sur la *Fédération des syndicats et groupes ouvriers de la Voiture* et sur le *Syndicat des ouvriers des chemins de fer*, et il complétera au fur et à mesure cette partie de son programme. Nous nous bornerons donc à signaler le nombre infinitésimal des Unions de métiers comparativement aux 250 professions, qui comptent à peu près toutes plusieurs syndicats. Le rôle dévolu à ces unions exige qu'on les multiplie et que dans un avenir prochain, nul syndicat, engagé dans une grève, ne puisse se plaindre qu'il n'existe pas entre lui et les syndicats similaires un lien assez solide pour augmenter ses chances de succès. Mais il faut aussi que, lorsque des syndicats bien organisés, en mesure d'exercer une influence sérieuse, sont sollicités de constituer l'union nationale nécessaire, ils ne négligent pas leur devoir et ne laissent pas échapper les occasions les plus favorables.

II *Unions de syndicats ; Bourses du travail.* — Ainsi que nous l'avons vu dans le premier chapitre, l'association constituée en face de l'Union de métiers et qui s'appelle l'*Union de syndicats*, repose sur ce principe que, tous les intérêts étant *socialement* solidaires (1),

---

(1) Nous disons *socialement*, car il nous semble que *naturellement*, c'est à dire conformément aux lois biologiques, les intérêts sont personnels, et que leur coordination, c'est à dire l'harmonie, au lieu de résulter de l'es-

les travailleurs, associés déjà par métiers pour la garde et la défense de leurs droits professionnels immédiats, doivent aussi se concerter sur un terrain plus large pour éviter les efforts incohérents qui, exigeant une grande dépense de force et de ressources sans résultats sérieux, livreraient bientôt le prolétariat désarmé à la puissance politique, financière et morale du Capital.

Les Unions de syndicats sont d'institution relativement récente. Avant 1890, on n'en comptait qu'un petit nombre, alors qu'avaient existé déjà à diverses époques plusieurs unions nationales de métiers, dont une, la *Société Générale des chapeliers*, encore existante, date de 1820.

En 1886, au congrès ouvrier tenu à Lyon, l'idée fut émise et aussitôt réalisée de créer une organisation qui unifiât les revendications formulées et coordonnât les travaux accomplis par l'ensemble des syndicats. Cette organisation prit le titre de *Fédération des syndicats et groupes corporatifs ouvriers de France*.

Nécessaire, elle l'était, et si elle n'avait pas été constituée plus tôt, c'est que seuls des militants socialistes, des révolutionnaires, pouvaient la concevoir, et que jusqu'alors, non seulement la propagande socialiste avait peu pénétré les syndicats, mais que le parti socialiste, reconstitué depuis une dizaine d'années, avait toujours considéré d'un œil soupçonneux les tendances mutualistes des associations ouvrières. Néanmoins, elle était, par son mode même de constitution, vouée à l'impuissance et conséquemment à la dissolution : elle n'avait pas, en effet, créé entre elle

---

prit de sacrifice, doit être la conséquence d'un égoïsme intelligent, d'un individualisme éclairé et épuré par la raison. — Cette observation est moins inutile qu'elle ne le paraîtra peut-être, car son admission détruirait les entités sociales : patrie, honneur national, gloire industrielle, drapeau, qui ne servent qu'à déguiser sous des apparences pompeuses l'exploitation politique, morale et économique de la masse par une intelligente oligarchie.

et les syndicats dont elle se composait d'unions locales ou régionales qui, en rapports immédiats avec les syndicats, bien placées pour connaître et formuler les besoins et les ressources de la vie ouvrière locale, lui préparassent une partie de la besogne dont l'avait chargée le congrès de Lyon. Par suite, elle se trouvait sans moyens devant une tâche gigantesque et semblait un Pouvoir central qui prétendrait administrer une nation sans l'aide d'assemblées intermédiaires.

Peut-être, cependant, aurait-elle subsisté si, observant l'évolution soudaine qui s'opérait à ce moment même dans l'organisation ouvrière, elle s'y était adaptée. Mais, outre qu'elle restait aveugle devant le phénomène économique qui allait faire des fédérations locales de syndicats une puissance sociale, elle s'était mise à la remorque d'un parti qui l'allait faire sombrer. Elle était donc définitivement condamnée, et sa disparition ne dépendait plus que de la naissance d'une organisation nouvelle qui, au lieu de prétendre façonner les syndicats à ses principes et à son image, se façonnât à l'image des syndicats.

Cependant le nombre des Unions de syndicats locales, départementales et régionales ne cessait d'augmenter ; et comme ces unions croissaient aussi en puissance, que, étrangères encore pour la plupart à l'agitation socialiste, elles paraissaient l'instrument naturel (et désiré par les coopérateurs et les positivistes) de la « conciliation entre le Travail et le Capital » (1), un jour vint où les pouvoirs publics jugèrent politique de leur offrir des locaux et des subsides pour leur permettre de développer les cours professionnels, le service de placement, les caisses de secours qu'elles avaient créés. Telle est l'origine des Bourses du travail.

---

(1) On sait que les initiateurs et les premiers administrateurs de la Bourse du travail de Paris furent des positivistes et des mutuellistes : Ribanier, Vila, etc,

Pour se rendre compte de la différence qui existe entre les Bourses du travail telles que les ont faites les syndicats ouvriers et les Bourses du travail telles que les conçurent leurs fondateurs (disciples des mutualistes proudhoniens, de Barberet, de Finance), il faut se rappeler à la fois les termes dans lesquels le Conseil municipal de Paris fit aux syndicats (22 mai 1892) la remise officielle du palais de la rue du Château-d'Eau et la série d'événements qui aboutit au coup de force du 6 juillet 1893. « Au nom de la Ville de Paris, dit M. Sauton, je vous remets cette Bourse centrale du travail avec la confiance qu'elle sera entre vos mains un instrument de *pacification sociale* ». Un an plus tard, la réaction capitaliste, qui s'était trompée en croyant avoir enchaîné les travailleurs, obtenait la fermeture brutale de la Bourse du travail.

Au début de l'année 1892, il existait quatorze Bourses du travail, dont les plus anciennes (celles de Paris et de Nîmes) dataient de 1886. Ces Bourses étaient celles de Paris, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Saint-Etienne, Nîmes, Toulon, Montpellier, Cholet, Béziers, Marseille, Cette, Nice, Roanne. Elles n'avaient entre elles que de sommaires relations, et maintes fois celle de Paris avait éprouvé combien était fâcheux ce défaut d'un lien solide. C'est alors que Paris examina la question d'une fédération des Bourses, dressa un projet de statuts et provoqua la tenue d'un congrès, que la Bourse de Saint-Etienne accepta d'organiser.

Ce congrès s'ouvrit le 7 février 1892. Onze Bourses y avaient envoyé des délégués. Trois, dont les ressources étaient limitées, n'avaient pu y adhérer que moralement. Le besoin de la fédération projetée était si pressant que sa constitution fut immédiatement et unanimement acceptée. Une brève observation du délégué de Lyon rappela seulement que l'organisme nouveau ne devrait apporter aucune gêne dans le fonctionnement de la *Fédération des syndicats et groupes corporatifs ouvriers de France*. Puis, le congrès pré-

cisa l'attitude qu'entendaient adopter les Bourses du travail à l'égard des Pouvoirs publics :

*Considérant que les Bourses du travail doivent être absolument indépendantes pour rendre les services qu'on en attend ;*

*Considérant que cette institution constitue la seule réforme que les travailleurs aient arrachée à la classe dirigeante ;*

*Le congrès des Bourses du travail des 7 et 8 février 1892 déclare que les travailleurs doivent repousser d'une façon absolue l'ingérence des pouvoirs administratifs et gouvernementaux dans le fonctionnement des Bourses — ingérence qui s'est manifestée par la déclaration d'utilité publique....*

*Invite les travailleurs à faire les plus énergiques efforts pour garantir l'entière indépendance des Bourses du travail, et à les refuser des municipalités si celles-ci ou le gouvernement veulent s'immiscer dans leur fonctionnement.*

Quel était le rôle des Bourses du travail ? Un rôle d'organisation et d'éducation. Elles avaient en même temps à grouper dans leur sein le plus grand nombre possible de travailleurs et à faire de ces travailleurs des hommes fiers et libres. Multiplier les syndicats, pour ne laisser en dehors de l'armée du travail aucune force, si minime soit-elle ; puis, organiser pour les syndiqués des conférences économiques, un enseignement professionnel, des services de placement, des caisses de résistance, dresser la statistique de la production et de la consommation locales, révéler, enfin, au prolétariat sa propre valeur, lui apprendre que toute la morale consiste à rechercher une vie occupée et satisfaite et qu'ainsi l'homme doit trouver uniquement dans la culture de sa raison et l'exercice de ses muscles le principe régulateur du monde : telle était la mission des Bourses.

Quant à celle de la Fédération, elle devait être d'initier les Bourses aux travaux les unes des autres,

d'en augmenter le nombre, d'établir par de fortes enquêtes la situation du travail, de rassembler et de coordonner les documents locaux recueillis sur les ressources naturelles et le mode de production, de noter les transformations produites par les découvertes scientifiques et enfin de régler, par la publication des statistiques régionales du placement, les migrations des sans-travail. La Fédération des Bourses et les congrès futurs, « n'ayant plus, » suivant l'expression du camarade Branque, un des délégués de Toulouse au congrès de Saint-Etienne, « à trancher les questions générales de principe, à indiquer le but définitif du socialisme contemporain, aujourd'hui indiscuté, allaient s'occuper surtout, d'une façon exclusive, de l'organisation du parti...»

Dès lors, et tandis que déclinait la Fédération des syndicats, la Fédération des Bourses ne cessa de progresser. Le 12 février 1893 eut lieu à Toulouse le IIe congrès des Bourses du travail. De nouvelles Bourses y étaient représentées, notamment Alger, Cognac, Nantes Saint-Nazaire. On y étudia l'allocation aux Bourses de subventions départementales et communales pour faciliter le changement de ville aux ouvriers sans travail ; l'échange international d'ouvriers et d'apprentis de tous les métiers dans le but de faire cesser la guerre allumée entre les travailleurs des deux mondes « sous prétexte de spécialités dites nationales ». Pour la première fois également, on y examina s'il ne serait pas possible soit de diminuer le nombre des congrès, qui épuisent les ressources des syndicats, soit de tenir désormais tous les congrès dans la même ville, et l'on décida (ce qui allait précipiter la disparition définitive de la Fédération des syndicats) qu'il serait organisé à Paris, dans le courant de la présente année (1893) un congrès général des Bourses du travail, chambres syndicales et groupes corporatifs.

Les événements qui éclatèrent à Paris en juillet 1893 donnèrent à ce congrès une importance excep-

tionnelle. Les syndicats parisiens, constitués pour la plupart sans avoir rempli aucune des formalités prescrites par la loi du 21 mars 1884, avaient été mis en demeure de se conformer dans le plus bref délai à ces formalités ; et comme les exigences administratives les avaient laissés dédaigneux, le gouvernement ordonna la fermeture de la Bourse du travail. Les syndicats furent surpris, non de ce coup de force, mais de la façon dont il fut accompli. Ils l'avaient attendu quelques jours plus tôt, et du 3 au 5 juillet, ils avaient pour ainsi dire, militairement gardé la Bourse, résolus à opposer la force à la force. Rassurés, malheureusement, par l'inaction gouvernementale, ils crurent que la menace de fermeture ne serait pas réalisée et se relâchèrent de leur surveillance. Le 6 juillet ils étaient en petit nombre, quand soudain les soldats logés à la caserne du Prince-Eugène pénétrèrent dans l'immeuble de la rue du Château-d'Eau et en expulsèrent brutalement les courageux camarades qui y vivaient depuis quelques jours.

Le congrès s'ouvrit le 12 juillet et affirma de nouveau le succès de l'organisme créé l'année précédente à Saint-Etienne. « Tous les syndicats ouvriers », déclare le rapport que présenta à ce sujet la première commission, « devront dans le plus bref délai adhérer à leur fédération de métiers ou en créer, s'il n'en existe pas ; ils se formeront également en fédération locale ou Bourse du travail ; et à leur tour, ces fédérations et ces Bourses du travail devront se constituer en fédération nationale ».

Depuis lors, la Fédération a tenu trois autres congrès : Lyon (25 juin 1894), Nîmes (9 septembre 1895), Tours (9 septembre 1896).

Le congrès de Lyon, auquel assistaient trente-et-une Bourses, prit trois décisions malheureuses. Dans un but excellent d'organisation et de méthode, mais en contradiction avec l'esprit fédéraliste qui anime les groupements ouvriers et que n'infirme pas l'utilité *actuelle* de comités centraux, il accepta que le comité

de la Fédération dressât un projet de règlement unique pour toutes les Bourses du travail.

Croyant, en outre, le Pouvoir central capable de respecter la loi et convaincu, au moins en apparence, que, si les Bourses du travail étaient reconnues d'utilité publique, aucun gouvernement n'oserait renouveler l'attentat commis l'année précédente contre la Bourse du travail de Paris, il décida de demander la reconnaissance d'utilité publique des Bourses, avec cette réserve que la reconnaissance n'impliquerait pour le gouvernement aucun droit d'ingérence administrative. Enfin, il stipula que la Fédération ne pourrait publier un organe officiel sans avoir au préalable recueilli mille souscriptions à 4 francs,

De ces trois résolutions, la première n'a jamais été appliquée. La seconde, qui paraissait extrêmement dangereuse pour les Bourses, fut de la part du Comité fédéral, l'objet d'atermoiements qui permirent au Congrès suivant (Nîmes, 1895) de l'examiner et de la rapporter. Quant à la dernière, qui méconnaissait l'utilité parfois, de décisions, d'actes en apparence hasardeux et inconsidérés pour violenter l'apathie de la masse ouvrière, elle a paralysé, depuis, la Fédération, qui, faute d'organe, n'a pu donner toute l'extension nécessaire aux travaux statistiques dont elle était chargée.

Au moment où s'ouvrit le congrès de Tours (1896), la Fédération comptait quarante-quatre Bourses du travail. Pendant le cours de l'année 1895-96, elle s'était attachée, en conséquence d'une décision prise par le congrès de Nîmes, à transformer en Bourses les unions locales de syndicats. De plus, « instruit, d'une part, par l'instabilité des subventions municipales (Roanne, Bordeaux, Paris, Nantes, Cholet, Dijon avaient perdu tout ou partie des leurs), rassuré d'autre part, par l'exemple de Cholet et de Paris, qui, reconstituées, vivaient de leurs propres ressources; d'Amiens et de Romans, qui, pour demeurer libres, avaient décidé de ne point solliciter le budget public, le Comité avait calculé les recettes possibles et les dé-

penses nécessaires d'une Bourse, et, ayant acquis la conviction que celle-ci pouvait rigoureusement vivre par elle-même, avait dressé un Mémoire, qui, outre la méthode à suivre pour créer les Bourses, contenait le détail de leurs recettes et de leurs dépenses et prouvait par les chiffres que les syndicats peuvent se fédérer sans être obligés pour subsister de faire appel aux pouvoirs publics » (1). — Enfin, le Comité fédéral préconisait l'incorporation aux Bourses, non seulement des syndicats de la ville où siège la Bourse, mais de ceux des villes environnantes, « estimant qu'au point alors atteint, il devait moins chercher à augmenter outre mesure le nombre des Bourses que s'efforcer d'augmenter la puissance des Bourses existantes ».

Le congrès de Tours sanctionna ces diverses propositions ; puis, après avoir décidé la permanence du secrétariat fédéral (mesure que rendait urgente l'extension considérable prise par la Fédération), il ouvrit une intéressante discussion sur le rôle actuel et futur des Bourses du travail. « Chaque Bourse » disait le rapport présenté à ce sujet par Nîmes, « devrait connaître le coût de l'entretien de chaque individu comparativement aux salaires accordés ; le nombre de professions, de travailleurs compris dans chacune d'elles ; de produits fabriqués, extraits ou récoltés, et, par réciproque, la totalité des produits nécessaires à l'alimentation et à l'entretien de la population, dans toute la région sur laquelle elle rayonne... Les Bourses étant fédérées nationalement et internationalement, de la centralisation de leurs documents résulterait la statistique exacte du travail dans tous les pays civilisés et corporativement organisés, c'est à dire de leur puissance de production et de leur faculté de consommation ». Ainsi seulement les travail-

---

(1) Des exemplaires de ce Mémoire sont mis à la disposition des syndicats, fédérés ou non, ou même des militants, qui voudraient constituer des Bourses du travail.

leurs arriveraient à considérer les Bourses du travail, « non pas comme un instrument exclusif de lutte contre le Capital, mais également comme une institution pouvant s'adapter à un organisme social supérieur.

« Voilà disait le rapport présenté au nom du Comité fédéral, l'état nouveau à quoi doivent se préparer les Bourses du travail, en étudiant les régions qu'elles embrassent, en en apprenant, avec les besoins, les ressources industrielles, les zones de culture la densité de la population, en devenant des écoles de propagande, d'administration et d'étude, en se rendant, pour tout dire en un mot, capables de supprimer et de remplacer l'organisation sociale présente. Et tel est l'avenir réservé au prolétariat, si, prenant conscience de ses facultés intellectuelles et de sa dignité, il arrive à ne puiser qu'en lui la notion du devoir social, à détester et à briser toute autorité étrangère, à conquérir enfin le repos et à vivre libre ».

### III. — LES CONGRÈS DE TOULOUSE

L'année 1896-97 vit croître encore la force de la Fédération. A l'ouverture des congrès de Toulouse (15 septembre), il existait en France 47 Bourses du travail, comprenant 862 syndicats. Sur ces 47 Bourses, 40, comprenant 627 syndicats, étaient fédérées. La Fédération embrassait donc le tiers des syndicats ouvriers, et les deux tiers de ceux qui peuvent constituer une fédération locale. Les Bourses ont, en outre, formé un personnel de militants d'une valeur et d'une énergie auxquelles les sociologues conservateurs ont rendu maintes fois hommage.

Mais une lacune existait dans la propagande des Bourses du travail, qu'il importait au plus tôt de combler. Occupées depuis cinq ans à se fortifier, à grouper et à instruire les ouvriers de l'industrie, les Bourses ont dû négliger les ouvriers des campagnes et les ouvriers de la mer. Il fallait à présent, profitant de circonstances particulièrement favorables, dissiper

l'antagonisme, entretenu sinon créé par les capitalistes, qui divise les ruraux et les citadins, et gagner au socialisme les travailleurs de la mer et des ports.

Comment réaliser ce double projet? Les ouvriers des villes connaissent peu le paysan, professent même à son égard un certain dédain, comme si le travail de la terre n'était pas la source même de la vie. Si donc on voulait réussir à faire pénétrer le socialisme dans les campagnes, il fallait former d'abord dans les Bourses du travail des propagandistes spéciaux, initiés aux conditions de l'existence paysanne et aux problèmes économiques qui touchent la production agricole; puis, mettre ces propagandistes en rapports, non pas directement avec les cultivateurs, qu'une défiance pourrait écarter, mais avec les ouvriers des professions annexes à celles de l'agriculture (charrons, menuisiers, maréchaux-ferrants, etc.) qui, vivant au village, ont l'oreille et la confiance du paysan.

Cela fait, propagandistes et auxiliaires des Bourses constitueraient des syndicats qui, s'inspirant des institutions créées par les syndicats agricoles patronaux, s'efforceraient d'élever le taux des salaires, de procurer des emplois à leurs membres pour amener progressivement la disparition des « louées » publiques, de recueillir toutes les données possibles sur le prix des terres, le montant de leur affermage, le rapport entre ce montant et le revenu brut et net des terres, d'établir ensuite des modèles de baux et en général, de fournir aux colons, métayers, fermiers et ouvriers tous les renseignements techniques, statistiques et judiciaires de nature à leur permettre de discuter leurs intérêts avec les propriétaires sur le pied de l'égalité; d'organiser ou d'encourager les entreprises de travail en commun (transport au marché voisin du plus grand nombre de produits avec le moins d'animaux, de voitures et de personnel possible, pacage collectif dans les landes ou les prés communaux; fondation de coopératives pour la production des beurres, fromages, etc., organisation d'équipes de bat-

teurs); de favoriser l'entente entre leurs membres pour l'achat collectif d'outils, de semences et d'engrais; de rechercher les acquéreurs de produits agricoles pour les mettre en rapports avec leurs adhérents, de substituer enfin aux assurances capitalistes les assurances mutuelles, aussi sûres et moins onéreuses.

Cette œuvre, c'est celle qu'après une étude consciencieuse, le congrès de Toulouse a indiquée aux Bourses du travail. En créant dans leur sein des commissions d'études, qui, sans préjudice des problèmes économiques soulevés par la production industrielle, examinent plus spécialement les problèmes agricoles; en discutant en réunions plénières et périodiques des syndicats, les rapports de ces commissions, avec cette réserve que, pour n'être pas superficielle, la discussion contradictoire des rapports ne pourra avoir lieu que dans la séance qui en suivra l'exposé, les Bourses formeront des écoles de propagande d'une puissance incomparable et se mettront en mesure de contrebalancer l'influence exercée jusqu'ici sur les paysans par les propriétaires fonciers. Ainsi qu'il a été dit à Toulouse, le paysan a plus encore, peut-être, que l'ouvrier des villes le sens de la coopération communiste: il l'a en raison même de son âpreté au gain, qui le rendra complaisant pour toute entreprise susceptible d'augmenter ses recettes ou de diminuer ses frais de production. Il a aussi la haine du grand propriétaire, la haine du percepteur, la haine des bureaux de régie, la haine des mille sangsues collées à ses flancs, et la résignation avec laquelle il supporte son sort n'est qu'apparente. Si les Bourses du travail, habilement et patiemment, sans vouloir précipiter le cours des choses, entrent en contact avec l'ouvrier de la terre, elles auront bientôt entraîné dans l'armée prolétarienne de nouveaux soldats, difficiles à convaincre, il est vrai, mais doués, une fois convaincus, d'une ténacité et d'un courage à toute épreuve, ainsi que l'ont prouvé les guerres de la Vendée.

Les ouvriers de la terre ne sont cependant pas les seuls qu'il faille gagner à l'action ouvrière. Il y a également les ouvriers de la mer (marins, pêcheurs, ouvriers des ports).

On sait que les chambres de commerce, les armateurs et les conseils généraux ont créé des hôtels (des *sailors'home*), destinés à soustraire les marins à l'exploitation des *marchands d'hommes*. Qu'est-ce donc que les *marchands d'hommes* ?

« En vous promenant à travers les rues populeuses de Bordeaux ou de Marseille, écrivait récemment Edouard Conte, vous avez pu lire au dessus d'une devanture : « Un tel, logeur de marins ». Entrez dans la boutique. L'intérieur n'en diffère pas des gargotes ordinaires, sauf que des perroquets ou d'autres oiseaux des Iles somnolent dans des cages, et que, sur la muraille, des barbouillages figurent de vagues tableaux maritimes. La maîtresse du lieu arrive au bruit que vous faites. C'est une femme de cinquante à soixante ans, souvent hideuse. Son nez est camus, ou il lui manque un œil, ou elle a une épaule plus haute que l'autre. Ou, de sa figure, il part des touffes d'un poil qui paraît tantôt blanc, tantôt roussâtre, selon la lumière. Bref, l'aspect d'une entremetteuse dans les prix modérés.

Par une porte ouvrant sur une seconde pièce, vous apercevez des filles allant, venant, riant, chantant, qui portent des verres, des assiettes. Ce sont les bonnes de l'hôtel. Le seul mâle du personnel, c'est un beau gaillard de trente à trente-cinq ans, amant de la vieille, mais qui néanmoins travaille, car il sait dans les bagarres donner un coup de poing.

Telle est la vermine que le marin a sur le dos dès qu'il met pied à terre, avant même. Car le pisteur, comme on l'appelle, grimpe sur le navire arrivant, aussitôt accosté, débite son boniment, prend son homme, se charge de son paquet qu'il transporte lui-même sur une voiture à bras ; et voilà un poisson de plus dans le filet.

Le marin lui dit : « Je n'ai pas d'argent. Mes avances sont mangées. Mais dans trois jours l'armateur me donnera mon compte ». Le pisteur, qui sait cela, répond que sa maison a confiance en les braves gens. Et l'on arrive. Dès lors, personne au monde n'est plus choyé que le marin.

La matrone l'appelle : mon enfant, et dit des gaillardises de calibre. L'homme en capacité de coups de poing offre des cigarettes. Les bonnes découvrent au nouveau venu des gouffres d'amour à combler et qu'un marin seul saurait combler.

A-t-il soif ? Toute la cave est jugée digne de passer dans son gosier. Le chocolat que, le matin, telle de ces bonnes avale pour effacer la trace de ses travaux, le chocolat est extraordinaire. L'addition le fera bien voir. On la présente au bout de huit jours. Elle égale presque la somme que le marin a en poche. Presque, parce que ce serait trop humiliant qu'il n'eût pas de quoi payer. Il est charitable de lui laisser dix ou quinze francs pour voir venir.

Ah ! dit le marin se réveillant, il est temps de me rengager. — Vous rengager ? répond l'horrible matrone, dont les attentions, sourires, gaillardises, sont subitement tombés, cependant que les bonnes se juraient d'être vertueuses un temps, pour se reposer ; « vous rengager ! mais voici Monsieur qui s'en chargera », désignant le bel homme en capacité de coups de poing. Le bel homme est placier, en effet ; c'est à dire que, lorsque son client a été mis à sec, il intervient, lui, pour le remettre à flot. Cela ne se fera point sans un dernier profit. Il sera là quand le marin rengagé touchera ses avances. Il se paiera de sa commission, en outre du crédit que généreusement l'hôtel a consenti au marin imprévoyant et noceur. « Ces gaillards-là, s'exclame la matrone, si on ne les mettait pas à la porte, ils passeraient leur vie ici ! »

Le marin est bon garçon, naïf, résigné, fataliste. Il paie et se rembarque. « Le plaisir, se dit-il, fut court. Mais je m'en suis donné. Allons ! et à la prochaine ! » Il sait que c'est l'usage d'être ainsi dévoré. Cela se fait ainsi depuis des siècles. Ne lui a-t-on pas dit que c'est l'habitude, dans la marine, de tirer, une fois à terre, de fortes bordées sans regarder à la dépense ? Est-ce qu'un marin doit regarder à la dépense ?

Tout de même il y en a qui se fâchent de l'addition, et que l'homme en capacité de coups de poing n'intimide pas. Alors on va chercher la police. Bien entendu, elle donne raison au logeur de marins, avec qui elle est à tu et à toi et de qui elle reçoit de louches complaisances. Et si le volé regimbe, eh bien ! on le fourre au bloc pour avoir contrevenu aux traditions ! »

Telle est l'exploitation que subit le marin, homme par la force musculaire et l'endurance, enfant par la raison.

Sous prétexte de l'y soustraire, en réalité pour le discipliner, les pouvoirs publics et les capitalistes ont imaginé de lui offrir dans chaque port un hôtel-restaurant fournissant le gîte et la table. Mais, ainsi qu'il fallait s'y attendre, ces hôtels ont revêtu le caractère des gens qui les fondèrent, et non seulement se sont fermés aux marins étrangers, qu'on eût accueillis s'ils eussent pu fournir une main-d'œuvre plus économique que les marins nationaux, mais ont aussi constitué pour les marins français de véritables geôles.

A côté du marin se trouve le pêcheur qui a toute l'inexpérience de son camarade et que les fabricants de conserves et les armateurs traitent avec une dureté inouïe. Aux ouvriers de la grande pêche (ceux de l'Islande, de Terre-Neuve, de la mer du Nord) on a fait entendre qu'il leur serait plus avantageux d'être payés au mois qu'à la part ; et après les avoir, moyennant cent cinquante francs par mois, décidés à se défaire de leur bateau, puis à remplacer leurs filets de chanvre, acquis à si grand'peine, par des filets de coton, propriété des armateurs, on a progressivement abaissé leur salaire à 80, à 70 et même à 50 francs. Quant à ceux qui seraient tentés de reprendre la pêche à leur compte, comment le pourraient-ils, puisque le poisson est tombé à des cours si dérisoires que, pour en tirer parti, il faut le vendre salé ou fumé et que l'outillage nécessaire à la salaison et à la fumure exige des capitaux considérables ? Aussi les malheureux pêcheurs sont-ils réduits, à moins qu'ils ne préférassent jeter à la mer le produit d'une pêche difficile et dangereuse, à la céder pour n'importe quel prix aux propriétaires mêmes de leurs bateaux, généralement fabricants de conserves.

Quant aux pêcheurs de sardines, les grèves qu'ils ont soutenues dans les dernières années ont révélé

leur misère. Et il ne fallait rien moins que la presque impossibilité de vivre où ils sont tombés pour les faire sortir de leur résignation, de leur passivité habituelle. Mais à peine ont-ils tenté d'améliorer leur sort, imposé aux fabricants de conserves des conditions acceptables, que déjà d'autres capitalistes rêvent d'exploiter leur révolte et qu'à l'heure présente, une société : *les Pêcheurs français*, parée de l'étiquette coopérative, se constitue pour « créer dans chaque centre de pêche un magasin coopératif qui leur distribuera à des prix de gros les aliments et les objets nécessaires à leur industrie ; vendre en commun le produit de leur pêche aux consommateurs ou sur les marchés principaux sans intermédiaire ni criée locale ; construire des bateaux nouveaux modèles, donnant aux adhérents les moyens de lutter avec avantage contre la production étrangère ; doter chaque centre de chalutiers à vapeur pour les aider et les secourir ». On conçoit que si les pêcheurs se laissaient séduire par ces promesses, ils édifieraient eux-mêmes un monopole qui les mettrait bientôt à la discrétion de faiseurs aussi peu scrupuleux que les fabricants de conserves. (1)

Le moment parut donc venu au VI<sup>e</sup> congrès des

---

(1) Au moment où nous écrivions ces lignes, nous apprenions que le fondateur de cette société pseudo-coopérative avait fait le 3 octobre au Croisic une conférence à la suite de laquelle l'auditoire, composé de pêcheurs, aurait décidé « de prendre les plus promptes mesures pour opérer la constitution du bureau local et la mise en action de l'œuvre » et souhaité « que les camarades de tous les ports veuillent bien se ranger à bref délai sous la bannière de la seule combinaison vraiment émancipatrice du monde de la pêche ».

Il incombe aux sociétés coopératives et aux Bourses du travail du littoral, notamment à celles de Saint-Nazaire et de Bordeaux qui doivent connaître le fondateur de la société *les Pêcheurs français*, de mettre les pêcheurs de leur région en garde contre une entreprise qui dissimule sous l'étiquette coopérative son caractère purement financier

Bourses du travail de soustraire à la fois les marins et les pêcheurs à l'oppression capitaliste, de les gagner au socialisme et d'aider à l'œuvre entreprise par la *Fédération internationale des Marins et des ouvriers des Ports*.

Mais comment y parvenir ? Comment saisir une catégorie de travailleurs essentiellement insaisissable, qui vit peu sur la terre ferme et dont une partie (les marins) ne songe, entre deux voyages, qu'à mener la vie facile des maisons closes ? A la réflexion, cependant, le moyen se précise, et l'hôtel de marins, mais un hôtel modifié, élargi, paraît susceptible de constituer pour les travailleurs de la mer le centre où, pendant les relâches, ils trouveront, avec les soins matériels et toute la liberté d'allures nécessaire à leur exubérance, l'enseignement socialiste et révolutionnaire.

Outre que, organisées par des conservateurs qui n'entendent point faire concurrence au commerce local, les *sailors'home* actuelles vendent leur hospitalité au cours marchand, ce qui n'invite pas les marins à en profiter, ces maisons, gérées administrativement, imposent aux marins une gêne pesante. Il y faut refrener des habitudes parfois grossières, subir l'inquisition de personnages qui intimident, bref, se composer soudain une attitude qu'une longue éducation seule pourrait donner. Aussi les marins évitent-ils les hôtels où l'on espérait les parquer.

Mais si, au contraire, des travailleurs comme eux leur offraient un lieu d'asile où la nourriture et le logement fussent aussi économiques que possible, dont la sortie fût aussi libre que l'entrée, où régnât toute la franchise d'allures qui rend le commerce de l'ouvrier si préférable à celui du sot et vaniteux parvenu, n'est-il pas évident que les marins, se sentant dans un milieu fraternel, vivant avec des amis indulgents et non avec des censeurs, fréquenteraient volontiers la maison hospitalière ?

Telle est la perspective qui a paru au congrès de Toulouse mériter l'attention des Bourses du travail.

Restait à trouver les moyens de la traduire dans les faits, de juxtaposer aux maisons de marins, luxueuses mais vides, édifiées par le Capital, des maisons, modestes mais fréquentées, édifiées par les travailleurs. Or, ces moyens ne résident-ils pas dans une demande de subvention, d'abord, aux municipalités (subvention qu'avec quelque habileté les Bourses du travail des ports pourraient obtenir); dans un accord, ensuite, entre les Bourses et les sociétés coopératives locales, les Bourses apportant leur capacité d'organisation et de propagande, les sociétés coopératives leur sens administratif ?

Le congrès de Toulouse a d'ailleurs pensé que le moment est venu de lier si fortement les uns aux autres les intérêts un peu étroits des coopérateurs et ceux des Bourses du travail que l'on ne puisse violer les uns sans troubler les autres et que le jour, proche peut-être, où la classe capitaliste, effrayée enfin de la puissance des associations ouvrières, tenterait de les briser, elle soulevât contre elle tout le prolétariat.

Voilà la partie capitale de l'œuvre accomplie par les Bourses du travail à Toulouse. Elle complète dignement, on le voit, les travaux des précédents congrès. Il importe maintenant que le congrès trouve dans les militants des Bourses du travail, dans les secrétaires surtout, des collaborateurs, non pas seulement intelligents, mais actifs et dévoués. Sans doute, la tâche est lourde, d'autant plus lourde que la plupart des secrétaires des Bourses ne peuvent consacrer à la propagande que les heures dérobées au labeur qui les fait vivre ou au repos si chèrement acquis. Mais qu'ils provoquent autour d'eux les collaborations, qu'ils représentent à leurs camarades la nécessité de donner à leur tour à l'extension du mouvement ouvrier, non seulement l'aide pécuniaire, mais aussi l'appui moral, et nul doute que l'organisation corporative, qui englobe tant d'ouvriers industriels, n'arrive à rapprocher d'eux leurs compagnons naturels de lutte : paysans et marins.

IV. — LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

Bien que le but poursuivi par les Fédérations de métiers soit différent de celui poursuivi par la Fédération des Bourses du travail, les deux organismes ont des intérêts communs, et rien ne serait plus funeste pour leur œuvre que l'absence de relations entre eux. La société capitaliste est ainsi faite que tout phénomène y a une double influence : influence immédiate, influence médiante.

Supposons une grève heureuse, ayant déterminé une augmentation de salaire. L'augmentation obtenue : voilà l'effet immédiat, *ce qu'on voit*, disait Bastiat ; mais la grève n'aura-t-elle pas nécessairement un effet médiat, *ce qu'on ne voit pas* ? Evidemment si, et ce sera l'acte par lequel l'industriel essaiera de récupérer la valeur de l'augmentation concédée ; les conséquences en seront plus ou moins perceptibles, suivant qu'elles se produiront plus ou moins rapidement après la grève, et sur des personnes en contact plus ou moins immédiat avec l'industriel ; mais de quelque façon qu'elles se produisent, elles rétabliront à leur tour au profit de l'industriel, et, par conséquent, au détriment des consommateurs (dont les grévistes heureux font eux-mêmes partie) l'équilibre détruit par la grève ; et dans un délai plus ou moins rapproché, mais inévitable, les grévistes auront perdu ce que la grève leur avait donné.

Pour, sinon empêcher cette loi de répercussion (ce qui serait aussi impossible, tant que la société capitaliste existera, que de vouloir enfermer l'eau de la mer dans un gobelet), mais mener et rendre plus vive la résistance qu'elle nécessite, il importait d'associer les fédérations nationales. Trop souvent tel conflit, dont le succès aurait eu une influence heureuse sur le mouvement social, n'a dû son écrasement qu'au défaut d'union entre toutes les associations ouvrières ou, ce qui revient au même, à l'incohérence d'efforts que n'avait pas inspirés une entente préalable.

Depuis 1894, c'est à dire depuis la suppression définitive de la Fédération des syndicats, le prolétariat cherchait le moyen d'unir les diverses organisations nationales en un Comité qui, tout en apportant dans les conflits entre le Travail et le Capital la puissance de la classe ouvrière tout entière, ne pût devenir le comité directeur dont les travailleurs français ont la juste crainte.

Une première solution fut proposée au congrès de Limoges en 1895 ; mais cette solution hâtive ne produisit aucun résultat. Comme, cependant, la Fédération des Bourses du travail suivait avec attention les efforts faits pour constituer la Confédération, qu'elle jugeait cet organisme nécessaire et ne lui demandait que de justifier son titre, c'est à dire de ne pas être une association distincte des unions nationales de syndicats et de métiers, mais la réunion de ces deux branches du groupement ouvrier, elle elabora à Tours en 1896 un projet qui, s'il eût été accepté par le congrès corporatif, eût avancé d'une année l'achèvement des cadres de l'armée ouvrière et permis de consacrer ce temps à la création de nouveaux syndicats et de nouvelles fédérations.

« Le Ve congrès des Bourses du travail, disait ce projet, accepte la constitution d'une confédération exclusivement composée des comités fédéraux 1. des Bourses du travail, 2. des Unions nationales de métiers ; cette confédération n'ayant pour objet que d'arrêter sur les faits d'ordre général qui intéressent le mouvement ouvrier une tactique commune, et la réalisation de cette tactique restant aux soins et à la charge des fédérations adhérentes qu'elle concerne ».

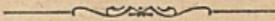
Ce projet, s'il n'était pas parfait, offrait du moins une base sérieuse à la discussion. Quelques rivalités empêchèrent seules qu'il fût examiné, et le congrès corporatif de Tours, après longue discussion, maintint un organisme voué à l'impuissance. Il était réservé aux congrès de Toulouse de donner enfin à la Confédération sa forme logique, d'en faire l'Union des

fédérations nationales, « arrêtant une tactique commune et assurant à la fédération qui se trouve en lutte avec le Capital, la solidarité collective qui a trop souvent manqué jusqu'à ce jour ».

Ainsi donc les congrès de Toulouse auront achevé la constitution du prolétariat. A la base le syndicat, d'où part et d'où doit partir toute décision ; puis, d'un côté, l'union des syndicats du même métier ou des métiers similaires, les diverses unions ainsi formées se fédérant en un conseil national corporatif ; d'autre part, les syndicats de toutes professions groupés localement dans les Bourses du travail, et l'ensemble de ces Bourses, de ces unions de syndicats constituant la Fédération des Bourses du travail ; au sommet, enfin, l'union du Conseil corporatif et du Comité fédéral des Bourses du travail, c'est à dire la Confédération.

Ce qu'il reste à souhaiter, c'est que cette organisation entre résolument dans l'action et sache profiter de toutes les circonstances qui se présenteront pour miner l'édifice capitaliste.

FERNAND PELLOUTIER





LE LIRE

L'OUVRIER

DES

DEUX-MONDES

*Revue mensuelle d'Économie sociale*

---

ABONNEMENT MENSUEL

FRANCE : 2 fr. 50 | ÉTRANGER : 3 fr. 50

Le Numéro : 15 centimes

---

A LA LIBRAIRIE OUVRIÈRE  
11, Rue des Deux Ponts — PARIS

---

**ARTICLES PARUS :**

Monographies. — Le Trade-Unionisme en Angleterre. — Les Unions anglaises d'Ouvriers du Bâtiment. — Federazione delle camere del lavoro d'Italia. — La Fédération française des Syndicats de la Voiture. — Le Syndicat national des Travailleurs des Chemins de fer français. — The Postal and Telegraph Clerks Association. — Les Unions agricoles anglaises. — L'Organisation ouvrière aux États-

00897 21

Unis. — La Fédération des Bourses du Travail de France.

**Conditions du Travail.** — La Femme et l'Enfant dans les Manufactures. — Les Ouvrières des Ports. — La Scierie mécanique en France. — Les Ouvriers en Chaînes de Cradley Heath. — Les Pecheurs de l'Océan. — La Disparition de la petite industrie aux Etats-Unis. — L'Industrie vannière en Thiérac. — Les Sailors'home. — Les Marins suédois. — L'Industrie textile à Elbeuf. — L'Ouvrier russe.

**Statistique.** — La durée du Travail en France. — Salaires comparés des Tisseurs de velours en France, en Angleterre et en Belgique. — Le Placement municipal à Paris en 1896. — Les Salaires en France. — L'enseignement professionnel.

**Grèves.** — Grèves d'Hambourg; d'Amiens; des Tisserands de Cholet; des Ouvriers des Chemins de fer de Londres; des Mineurs de la Grand'Combe; des Diamantaires d'Amsterdam; des Chaudronniers en fer de Marseille; des Déchargeurs de Brest; des Mécaniciens anglais; des Houilleurs belges; des Forgerons du Danemark; des Mineurs des Etats-Unis; une Grève agraire en Italie.

**Congrès.** — Congrès des Ouvriers des Chemins de fer de l'Etat; International des Marins et des Ouvriers des Ports; de la American Federation of Labour; des Ouvriers des Chemins de fer français; des Mégissiers; des Mouleurs en métaux; International des Mineurs; des Ouvriers des Manufactures de Tabacs; des Typographes belges; des Mineurs français; des Chambres syndicales du Finistère; des Bourses du Travail; des Syndicats ouvriers de France.

38.52990

B2.2838